



SMCC

SOCIÉTÉ MILITAIRE DE CHASSE DE CARPIAGNE



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 3 mai 2025

COMPTE RENDU n° 8

89 adhérents à jour de leur cotisation ont été convoqués pour participer à cette assemblée générale à la salle SODOMIRSKY du Camp Militaire de Carpiagne.

42 adhérents sont présents et 23 sont représentés soit un total de 65 votants (76 %).

Le quorum statutaire de 1/3 des inscrits étant atteint l'assemblée peut valablement se dérouler.

L'assemblée est ouverte à 9h11 par Maurice VERGOS qui prend la présidence de l'assemblée passe la parole au Lt-Colonel SCHMITT.

Le secrétariat est tenu par Gérard BENEDETTI.

INTERVENTION de Paul Henri SCHMITT

Je tiens à remercier l'investissement des équipes et en tout premier à saluer le travail du vice-président sortant. J'ai apprécié l'apaisement des relations avec le régiment et le développement de nouvelles synergies (permis de chasse, battue régimentaire...).

J'ai bien noté les difficultés de la saison cynégétique en indiquant que ces difficultés étaient partagées par les sociétés voisines.

Je suis favorable au tir d'été du renard en respectant les contraintes régimentaires et l'accord préalable de la cellule camp de la BOI.

Je remercie les participants à la journée de ramassage des cartouches qui a permis de récolter plus de 2 000 cartouches tirées, principalement dans les agachons. Il faudra plus d'attention au moment de la chasse pour ramasser immédiatement les étuis consommés.

A l'heure de nous éloigner, j'espère provisoirement, je souhaite bonne chance à la SMCC, dont j'ai beaucoup apprécié l'ambiance familiale.

RAPPORT MORAL de Maurice VERGOS

Je vous remercie d'être présents aujourd'hui à notre assemblée générale annuelle.

Je remercie le 1er REC de bien vouloir nous accueillir ce jour comme chaque année et en particulier notre président, le Lt Colonel SCHMITT, chef du BOI ici présent et à travers lui je remercie également le Colonel Bertrand DIAS, chef de corps et le Lt Colonel Christophe SACCHI commandant en second qui nous ont toujours soutenus.

Le Lt Col SCHMITT va très bientôt quitter ses fonctions actuelles à Carpiagne pour rejoindre sa nouvelle affectation et nous mesurons tous la perte que cela va être pour la SMCC, tant il a eu à cœur d'exercer avec brio la présidence de notre société à laquelle il a apporté énormément. Nous lui présentons tous nos meilleurs vœux pour la suite de sa carrière en espérant que celle-ci nous permettre de le revoir à la tête de la SMCC dans les prochaines années pour notre plus grand bonheur à tous.

Mon Colonel nous ne vous remercierons jamais assez pour tout ce que vous avez apporté à la SMCC.

L'année cynégétique 2024-2025 s'est globalement bien déroulée ; le calendrier des battues et des lâchers a été respecté dans son ensemble et nous n'avons pas eu d'incidents à déplorer à l'exception

Page 1 sur 9



SMCC

SOCIÉTÉ MILITAIRE DE CHASSE DE CARPIAGNE



d'un chien percuté par une voiture sur l'axe principal d'accès au camp à hauteur de « la villa » ce qui nous rappelle à la plus grande prudence qui doit être adoptée lorsque nous évoluons à proximité des voies de circulation internes au camp.

La collaboration avec le régiment a été excellente et toutes nos activités ont été prises en compte lors de la planification des diverses sollicitations extérieures concernant des manifestations sportives impliquant le camp.

Une semaine de chasse supplémentaire nous a également été accordée entre les fêtes de fin d'année

Deux séances de nettoyage du site ont été effectuées et je remercie tous les chasseurs qui se sont dévoués pour cette tâche. Plus de 2000 étuis de cartouche ont été ramassés à cette occasion ce qui signifie que nous avons un réel problème de comportement de la part de certains chasseurs.

Laisser des munitions usagées au sol sur notre territoire de chasse est inadmissible et porte un tort considérable à l'image du chasseur. Ce problème avait déjà été signalé lors de l'AG de l'an passé où il avait été demandé à tous de faire un effort pour ramasser ses étuis et en souhaitant que nous soyons exemplaires sur ce point cette saison. Le constat est vraiment désolant de voir l'indifférence, pour ne pas dire autre chose, que cela suscite et que ça n'a servi à rien !

La grande majorité de ces étuis a été ramassée à proximité des postes utilisés pour la chasse aux migrateurs au Mussuguet sud et nord et s'il n'y a pas un changement de comportement de la part des chasseurs assidus à ce mode chasse, c'est toute cette pratique qui à terme pourrait être remise en question !

La chasse au grand gibier a connu une année difficile avec la raréfaction de la population de sangliers que nous avions l'habitude de voir sur notre territoire. La présence des loups en est certainement la cause principale et nous ne sommes malheureusement pas les seuls touchés. Heureusement le chevreuil semble mieux résister au prédateur. Quoi qu'il en soit nous allons devoir nous y adapter en modifiant certainement notre pratique.

Comme l'an passé, une aide très appréciée nous a été fournie par le régiment pour le débroussaillage et l'entretien de nos espaces, de même que la prise en compte de nos déchets.

La fermeture des barrières DFCI après chaque passage, notamment au niveau de la villa reste un problème récurrent et j'espère que la modification de l'accès au parking adjacent va enfin régler la question.

Sur le plan de la surveillance épidémiologique rien n'a été signalé.

Au niveau des subventions je remercie la municipalité de Carnoux, la FDC 13 et le conseil général pour leur soutien.

Pour la saison à venir nous allons nous efforcer de maintenir un calendrier à même de satisfaire le plus grand nombre, et le montant des cotisations sera revu à la baisse pour la carte grand gibier puisque le nombre de battues va être réduit.

Page 2 sur 9



SMCC

SOCIÉTÉ MILITAIRE DE CHASSE DE CARPIAGNE



Comme l'an passé il est fortement probable que la chasse au petit gibier ne commence qu'en octobre en raison du risque trop important d'annulation de dernière minute en raison du risque incendie, mais nous maintiendrons a priori 10 lâchers à compter d'octobre.

La remise des cartes pour la saison 2025-2026 se fera les samedis 28 juin et 5 juillet de 9h à 11h30.

Comme vous vous en doutez, le rôle de secrétaire général de la SMCC représente une charge considérable de travail dont s'acquitte avec la plus grande efficacité Gérard Benedetti depuis de nombreuses années et dont je le remercie. Pour le soulager nous avons décidé de lui associer un adjoint en la personne de Didier Amphoux qui s'est porté volontaire.

Conformément à nos statuts, comme tous les 2ans cette année nous allons procéder au renouvellement partiel du CA.

Les 2 membres civils sortant sont Patrick APELIAN et Gérard BENEDETTI qui tous 2 se représentent à leur succession.

Les 2 membres militaires sortant sont Martial DEGUEURCE et moi-même et aucun de nous 2 ne se représente.

Par ailleurs Yves ROUZAUD a récemment présenté sa démission du CA pour raisons personnelles et il faudra lui trouver un successeur parmi les membres militaires.

En ce qui me concerne, j'ai décidé de laisser la place car je suis convaincu que la SMCC a besoin de renouveau et d'une nouvelle impulsion. C'est l'occasion pour moi de vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée pendant près de 10 ans passés comme vice-président de la SMCC et je souhaite la plus grande réussite à mon successeur et à l'ensemble du CA remanié.

Pour terminer il me reste à remercier tous ceux d'entre nous qui permettent à la SMCC de fonctionner : Tous les membres des diverses commissions, les gardes chasse, les membres du CA. Ils consacrent tous beaucoup de temps et d'énergie tant pendant la saison de chasse qu'à l'intersaison pour l'organisation de nos activités mais aussi pour l'entretien de nos installations et de nos locaux. Un grand merci à eux.

Et je ne saurai conclure sans remercier tous les personnels civils et militaires du 1erREC qui nous aident au quotidien,

Vote de l'assemblée sur le rapport moral :

Contre 0, abstention : 0, approbation à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER par Michel VISSE-DEMORTIER, trésorier.

Michel VISSE-DEMORTIER, trésorier, présente les lignes comptables de l'année, le rapport du commissaire aux comptes et le budget prévisionnel 2025/2026. Il précise que les lignes détail sont à la disposition de l'assemblée.

Pour la deuxième année consécutive la trésorerie a dû supporter des frais de vétérinaires importants.

Résultat de la saison 2024/2025 :

Page 3 sur 9

**SMCC**

SOCIÉTÉ MILITAIRE DE CHASSE DE CARPIAGNE



RECETTES		DEPENSES	
Adhésions	20 200	Frais bancaire	134
Battues	1 985	Assurances	1 306
Divers	660	Administration	1 597
Subvention Fédération	875	Bâtiments	2 607
Subvention Département 13	1000	Petit gibier	17 153
Subvention Carnoux	400	Grand gibier	3 112
		Vétérinaire	1 510
	25 120		27 419
Pertes	-2 299	Bénéfices	0
TOTAL	27 419	TOTAL	27 419

RESULTAT FINANCIER	
Solde Banque 01/03/2024	7 501,18
Banque au 28 février 2025	5 201,98
PERTE	-2 299,20

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le commissaire aux comptes, Bernard BUTOT, étant retenu par ailleurs, c'est Maurice VERGOS qui présente à l'assemblée son rapport post contrôle qui nous est parvenu par courriel.

A Monsieur le Président de la SMCC

Je soussigné Butot Bernard conformément au mandat qui m'a été confié, confirme avoir procédé à la vérification des comptes de la SMCC pour l'exercice 2024-2025.

Par ce contrôle, je peux vous certifier :

- Que les comptes sont tenus avec soin, rigueur et exactitude.*
- Que les chiffres du compte de trésorerie présentés correspondent, au centime près aux justificatifs joints.*

En conclusion, je déclare les comptes de la SMCC sincères et véritables.

J'atteste également, Que la société est gérée de manière prudente et raisonnable.

Fait le 16 mars 2025 pour servir et valoir ce que de droit.

Bernard BUTOT

15, passage des arts

13010 MARSEILLE

bernard.butot13@gmail.com

(+33) 6 83 17 56 39

signature (voir annexe 1)

Vote de l'assemblée sur le rapport financier :
Contre 0, abstention : 0, approbation à l'unanimité, quitus donné au trésorier.

Page 4 sur 9

**SMCC**

SOCIÉTÉ MILITAIRE DE CHASSE DE CARPIAGNE

**Budget prévisionnel 2025/2026 :**

Celui-ci dépend essentiellement des recettes apportées par les adhésions estimées en fonction des avances perçues et des nouvelles inscriptions déclarées. Il sera revu et ajusté après la fin de la délivrance des cartes de chasse début juillet.

RECETTES		DÉPENSES	
Adhésions	16 360	Frais bancaire	150
Battues	1 200	Assurances	1 350
Subvention Carnoux	400	Administration	890
Subvention Fédé	875	Bâtiments	2 570
Subvention CG 13	1 000	Grand gibier	2 850
TOTAL	19 835	Petit gibier	14 648
Balance négative	- 2 623	TOTAL	22 458
	22 458	Balance positive	22 458

Ce budget devra être revu avec les commissions après la remise des cartes de chasse afin de présenter un équilibre budgétaire pour l'année à venir.

INTERVENTION de Patrick APELIAN, président de la commission petit gibier :

Notre nouvel éleveur nous facture le faisan : 11,70€, le perdreau : 9,78€, le lapin : 15,00€.

Les lâchers : Ils sont situés sur trois territoires de chasse, le Mussuguet sud, le Mussuguet nord et la Gelade. Nous lâchons 40 pièces par territoire ce qui fait une moyenne de 120 bêtes par lâcher.

Comme prévu l'ouverture a été faite le 1^{er} octobre et nous avons lâché sur la saison :

700 faisans : 5 lâchers de 60 faisans et 4 lâchers de 100 faisans (après la fermeture du perdreau)

420 perdreaux : 5 lâchers de 60 perdreaux et 1 lâcher de 120 perdreaux à sa fermeture.

210 lapins : 60 lapins reproducteurs et 3 lâchers de 50 lapins de tir.

Les carnets de prélèvements :

Suite au retour des carnets de prélèvements et après leur comptabilisation, nous avons constaté un taux de prélèvements ci-dessous :

	MUSSUGUET	GELADE
FAISANS	61%	68%
PERDREAUX	69%	48%
LAPINS DE TIR	33%	3%

Ce compte rendu a été fait pour 80 chasseurs de petit gibier. Les calculs ont été faits sur 78 cartes qui ont été restituées, 2 cartes n'ont pas été rendues.

Pour rappel il est important d'avoir le retour de ces carnets à temps pour connaître exactement ce qui a été prélevé ainsi que le lieu du prélèvement.

Migrateurs : En ce qui concerne le passage le gibier s'est fait rare comme l'année dernière. Le prélèvement d'une personne sur 2 mois de passage est environ d'une vingtaine de bêtes.

Pour la bécasse cette année encore nous avons fait un bon résultat. Nous sommes à peu près à une soixantaine de bécasses prélevées sur les trois territoires confondus.



SMCC

SOCIÉTÉ MILITAIRE DE CHASSE DE CARPIAGNE



Suite au peu de résultats sur les prélèvements de lapins que l'on aurait pu attribuer à la société d'élevage, une expérience a été pratiquée en isolant quelques spécimens dans une garenne artificielle. Il y a eu des naissances dans la garenne, éliminant le défaut de l'élevage.

Cette année nous avons encore constaté une prédatation importante sur le gibier en sachant que nous lâchons le gibier 1h00 avant le départ.

Pour cette nouvelle saison nous nous adapterons au nombre de chasseurs inscrits pour décider la quantité de pièces lâchées et au nombre de lâchers. A ce jour nous sommes 65 chasseurs de petit gibier au lieu de 80 l'an dernier ce qui pourrait annoncer une baisse de pièces par lâcher à envisager. Je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles et les membres de la commission petit gibier qui œuvrent toute l'année pour que nous puissions chasser dans de bonnes conditions.

INTERVENTION de Claude GARI, président de la commission piégeage :

Comme l'an passé la présence du loup et des chèvres (avec leurs chiens de défense) ne nous a pas permis pas de poser les collets avec le risque d'attraper un canidé qu'il nous sera impossible de libérer, cette action devant être réalisée par la bergère ou l'OFB.

Pour pallier ce problème, huit cages de capture ont été acquises et ont été mises en action du 10 mars au 10 mai.

Aucune prise d'animaux ESOD (renard, fouine) n'a été constatée.

Il est important que chacun d'entre nous soit en possession d'une fiche de prédatation (au moins) afin d'y déclarer chaque prédatation rencontrée (même sur le gibier de lâcher et qu'elle en soit la cause) et la remettre remplie et signée à un garde ou un membre du CA, accompagnée d'une photo si possible. Il est facile d'imprimer un exemplaire directement du site Internet de la FDC 13.

INTERVENTION de Xavier LUCIANI, président de la commission grand gibier.

Vous êtes tous au courant de la situation du camp de Carpiagne avec les loups, les patous, les chèvres et le débroussaillage intensif.

Cette année, compte tenu des contraintes (camp, feu de forêt) on a pu organiser 9 battues qui se sont bien déroulées. Le prélèvement a concerné 4 sangliers, 12 chevreuils (8 brocards et 4 chevrettes) et 5 renards.

404 chasseurs ont participé à ces battues.

Pour la saison à venir, deux importantes modifications sont à prévoir : d'abord le nombre de battues au grand gibier passe à 6 plus 1 battue au renard.

En conséquence le CA a accepté notre demande de baisser le prix de la carte grand gibier à 75 €.

Le chevreuil pourra être tiré à plombs en battue. Concernant les conditions techniques, vous pouvez utiliser le plomb n°2 et n°1. Ceci sera noté sur le prochain arrêté préfectoral 2025-2026. La commission grand gibier prendra la décision de l'utiliser selon les battues.

2 tonnes d'orge pour le grand et petit gibier ont été commandées.

Concernant l'aménagement du territoire il est prévu de bétonner certains fangasses (1 pour débuter) afin de ne plus perdre d'eau et d'y adjoindre de la terre glaise pour retenir les sangliers.



SMCC

SOCIÉTÉ MILITAIRE DE CHASSE DE CARPIAGNE



Je remercie toutes les personnes qui ont participé aux travaux et à l'organisation des battues, sans oublier les traqueurs et leurs chiens.

INTERVENTION d'Hervé FONTAINE, président de la commission sécurité :

Pour la commission sécurité, pas d'incidents ou accidents, la saison dernière.

Les mesures de sécurité ont été dans l'ensemble bien respectées.

Un rappel important toutefois :

- L'obligation de tenir son chien en laisse quand on traverse la route reliant la ville de CARNOUX au camp bâti. Un chien s'est fait renverser récemment sur cette route.
- Ne pas tirer en direction de la route, afin d'éviter les retombées des plombs sur les véhicules.
- Apposer sa carte de stationnement sur les lieux de parking obligatoires. Il est interdit de stationner en dehors de ces parkings dédiés.

Des incidents avec les chiens de la bergère se sont produits pendant les jours de chasse au petit gibier sur les territoires autorisés. Il est important d'arriver à ce que le troupeau et surtout les chiens ne se trouvent pas en conflit avec les chasseurs pendant les 40 jours d'ouverture, ce qui laisse les territoires libres pour la pâture pendant les 325 autres jours de l'année.

La journée découverte :

Il n'a pas été possible cette année de procéder à la découverte des territoires pour les nouveaux arrivants afin de connaître les limites du territoire de chasse. En effet les dates possibles ont été incompatibles avec celle de chasse.

INTERVENTION de Gérard BENEDETTI, secrétaire général

Le Règlement Intérieur n° 9 n'a pas subi de modification et est à disposition sur le site Internet de la SMCC.

Les fiches de prédatation sont à télécharger sur le site. Attention, il faut remplir une fiche pour chaque espèce de gibier prédaté et par jour de constat.

Afin d'une bonne communication chacun doit respecter les consignes suivantes :

1. Signaler toute modification du profil adhérent (adresse, mail, téléphone, voiture, etc.) immédiatement au secrétariat afin que le fichier reste à jour.
2. Consulter souvent sa boîte mails car les messages importants y sont diffusés.
3. Remettre en fin d'année le carnet de prélèvement AVANT LE 15 MARS.

Délivrance des cartes :

Les cartes annuelles seront délivrées les samedi 28 juin et le 5 juillet 2025 à la Villa du Mussuguet de 9h00 à 11h30. Suite à une question il est prévu une troisième distribution à l'identique le samedi 6 septembre 2025.



SMCC

SOCIÉTÉ MILITAIRE DE CHASSE DE CARPIAGNE



ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Notre société de chasse est dirigée par un Conseil d'Administration composé de 6 membres militaires et 6 membres civils.

Ses statuts prévoient qu'un tiers des membres du Conseil d'Administration soit renouvelé tous les deux ans en respectant la parité de 2 membres militaires et 2 membres civils.

Cette année se tient donc la troisième assemblée élective.

Les membres sortants du Conseil d'Administration sont :

<i>Collège militaire :</i>	<i>Collège civil :</i>
<ul style="list-style-type: none">• Maurice VERGOS• Martial DEGUEURCE	<ul style="list-style-type: none">• Patrick APELIAN• Gérard BENEDETTI

Les candidats à l'élection sont dans l'ordre alphabétique :

<i>Collège militaire :</i>	<i>Collège civil :</i>
<ul style="list-style-type: none">• Laurent GARI• Zdenek VAGNER	<ul style="list-style-type: none">• Patrick APELIAN• Gérard BENEDETTI

Déroulement du scrutin :

Chaque adhérent vote pour les deux collèges à main levée. Les procurations seront décomptées à ce moment-là.

Le décompte des voix sera immédiat et le résultat annoncé à l'assemblée.

Avant le vote les candidats se présentent à l'assemblée.

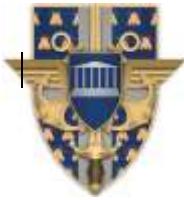
Résultat du vote :

- Laurent GARI est élu à l'unanimité des votants.
- Zdenek VAGNER est élu à l'unanimité des votants.
- Patrick APELIAN est élu à l'unanimité des votants.
- Gérard BENEDETTI est élu à l'unanimité des votants.

Composition du Conseil d'Administration à compter du 4 mai 2025 :

Patrick APELIAN, Gérard BENEDETTI, Bernard BUTOT, Georges CIOFFI, Hervé FONTAINE, Claude GARI, Laurent GARI, Xavier LUCIANI, Paul ORLANDO, Yves ROUZAUD, Zdenek VAGNER, Michel VISSE-DEMORTIER.

L'élection du bureau et la désignation des présidents de commissions, du commissaire aux comptes et du chef de battue se feront dans les meilleurs délais lors d'un proche Conseil d'Administration.



SMCC

SOCIÉTÉ MILITAIRE DE CHASSE DE CARPIAGNE



QUESTIONS :

En réponse à une question, il est rappelé aux chasseurs de gibier de passage que les postes de tir en semaine doivent se situer à moins de 10 mètres de la piste et que les chiens ne doivent pas divaguer, les pistes pouvant être parallèlement utilisées par du personnel en exercices ou par des engins blindés.

Plus aucune question

Un magnifique massacre de sanglier est offert au Lcol SCHMITT qui nous quittera le 28 juin pour d'autres fonctions et qui espère revenir dans 2 ans à Carpiagne.

La séance est levée à 10 h 25 par les remerciements du Vice-Président.

Carpiagne le 3 mai 2025

Le secrétaire de séance
Gérard BENEDETTI

Le Président de séance
Maurice VERGOS

Page 9 sur 9